



COMMUNE
DE
TOURVILLE-SUR-ARQUES

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Du 03 mars 2025
Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi trois mars deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué en date du 26 février 2025, s'est réuni à la mairie de TOURVILLE-SUR-ARQUES, en séance publique extraordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Claude BOITOUT, première adjointe.

Membres en exercice : 15
Présents : 12 – Pouvoirs : 0 - Votants : 12

Étaient présents : Madame et Monsieur Marie-Claude BOITOUT, Natacha AUGUSTIN, Maguy LEGOIS, Yannick LEGOIS, Stéphane CARPENTIER, Dany BELLET, Virginie BEAUDRY, Dominique BOULAIS, Myriam MASSIEU, Laurent FLAMANT, Fabrice BERRUBE, Benoit LAUTAR

Étaient absent excusés : Monsieur Yannick LECONTE, Yoann COLLIN

Étaient absent non excusés : Madame Emilie SAVOYE

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame Maguy LEGOIS

Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention pour la chaudière à granulé et pour les fenêtres de l'école

Communications diverses

À 18 heure 36, Madame Marie-Claude BOITOUT déclare la séance du conseil municipal ouverte.



2025-005 Demande de subventions pour le changement de la chaudière et des fenêtres de l'école

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal,

Madame la première adjointe expose le projet de changement de la chaudière à fioul de l'école par une à granulé ainsi que le changement des fenêtres d'une classe de primaire. Actuellement les fenêtres sont une passoire énergétique pour cette classe.

Le coût prévisionnel total s'élève à environ 60 000 € TTC et est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) mais également d'une subvention au département de la Seine-Maritime et d'un versement de fonds de concours de la part de la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de **SOLLICITER** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), une subvention au département de la Seine-Maritime et un versement de fond de concours auprès de la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime.

Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, Marie-Claude BOITOUT clôture la séance du Conseil municipal à 18 heure 40.